



Délibération n° 2017-21 du Comité syndical du vendredi 7 juillet 2017

**MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION
MISE EN ŒUVRE DU PROJET LIÉ AU LABEL « VIGNOBLES & DÉCOUVERTES »**

L'an deux mil dix sept le sept juillet à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2 Parc d'Activité de Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 21 juin 2017.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Marie-Christine BOUSQUET (représentée par Jacques RIGAUD), Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER FERNANDO (représentée par Gérard CABELLO), Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Louis VILLARET,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Claude CARCELLER, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Joëlle GOUDAL, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Laurent SINTES
Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu la délibération n° 2017-07 du comité syndical du vendredi 10 février 2017 approuvant le projet et son plan de financement,

Considérant qu'il convient d'ajuster le plan de financement du projet suite à la validation de l'instruction réglementaire du dossier par l'Autorité de Gestion (Région Occitanie),

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver la modification du plan de financement lié au projet concernant les dépenses prévues avec un delta de 19 centimes, dû au re-calcul du montant des frais salariaux éligibles (28 943,80€) et des nouveaux devis concernant les dépenses de communication (25 081,39€), comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Le plan de financement modifié est le suivant :

Libellé	Montant (en €)	Origines	Montant (en€)	Taux
Frais salariaux animation projet (1607h/an, soit 805,3h/an pour 1/2 ETP)	28 943,80	FEADER - LEADER	40 000,00	60,58%
Prestations extérieures (valorisation du patrimoine)	12 000,00	Cofinancement CD34	6 000,00	9,09%
		Autofinancement Sydel du Pays Cœur d'Hérault appelant du FEADER	6 820,15	10,33%
		Total financement public	52 820,15	80,00%
Prestations extérieures (mise en réseau, mise en marché, promotion...)	25 081,39	Autofinancement Sydel du Pays Cœur d'Hérault n'appelant pas de FEADER	13 205,04	20,00%
Total	66 025,19	Total	66 025,19	100,00%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes liées aux subventions octroyées à ce projet conformément à ce nouveau plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 10 juillet 2017
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 10 juillet 2017

Publiée le 10 juillet 2017
Transmise le 10 juillet 2017

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

